



MRC de Témiscamingue

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (INO)

*Latulipe-et-
Gaboury*

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

*Notre-Dame-
du-Nord*

Rémigny

*St-Bruno-
de-Guigues*

*St-Édouard-
de-Fabre*

*St-Eugène-
de-Guigues*

Témiscaming

Ville-Marie

*MRC de
Témiscamingue*

Avis d'adoption et d'entrée en vigueur du règlement n° 170-09-2014.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 17 septembre 2014, a adopté le règlement n° 170-09-2014 relatif à la rémunération du préfet élu et des autres membres du conseil de la MRC de Témiscamingue.

Le règlement n° 170-09-2014 entre en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet dans la section « Documentation / règlements de la MRCT ».

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 22^e jour de septembre 2014.

Lyne Gironne
Directrice générale – secrétaire-trésorière
MRC de Témiscamingue

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrcstemiscamingue.qc.ca

(MRCT, 22 septembre 2014 / lg/fa)